

Original : anglais

NOTE EXPLICATIVE POUR LE DOCUMENT PA2-605/2016

La Commission a adopté, l'année dernière, la Recommandation 15-04 qui établissait des objectifs de gestion pour le germon du nord et désignait ce dernier comme un « stock pilote » aux fins du développement de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) pour les stocks relevant de l'ICCAT. Le SCRS a commencé à tester des HCR potentielles pour le germon du nord par le biais d'une évaluation de stratégie de gestion (MSE) afin de déterminer dans quelle mesure les diverses HCR potentielles atteindraient les objectifs de gestion de la Commission. L'évaluation du stock de 2016 a déterminé que ce stock n'est plus surpêché ni ne fait l'objet de surpêche. Le SCRS a indiqué que le TAC actuel maintiendrait les objectifs à long-terme, établis dans la Rec. 15-04 (c'est-à-dire une probabilité de 60% de maintenir le stock dans la zone verte du diagramme de Kobe tout en optimisant la production à long terme).

Conformément à l'avis scientifique, cette proposition maintiendrait le TAC à son niveau actuel pour 2017. Le SCRS envisage de continuer à tester des HCR potentielles pour le germon du nord en 2017, ce qui devrait permettre à la Commission de choisir une HCR dès l'année prochaine. Les indicateurs de performance élaborés à la réunion intersession de la Sous-commission 2, tenue au mois de juillet 2016, sont inclus en Annexe à cette proposition pour étayer ces travaux. Une fois la HCR en vigueur, le stock serait géré selon cette HCR et les contrôles de gestion appropriés, tels que le TAC, seraient déterminés à l'aide de la HCR. Si le SCRS ne dispose pas du temps suffisant pour tester intégralement les HCR potentielles aux fins d'examen par la Commission à la réunion annuelle de 2017, le TAC actuel de 28.000 t resterait alors en vigueur pendant une année supplémentaire pour lui permettre d'achever ces travaux.

En résumé, le TAC proposé demeurerait à 28.000 t pour 2017, conformément à l'avis du SCRS, les allocations de quotas existantes seraient maintenues et les progrès réalisés en vue de l'adoption des HCR pour ce stock seraient concrétisés. La mesure serait révisée en 2017 ou 2018, au vu des résultats des travaux réalisés par le SCRS sur la HCR/MSE. L'établissement d'un processus et d'un calendrier bien définis aux fins du développement des HCR pour le germon du nord est capital, étant donné que ce stock servira de modèle pour développer des travaux similaires pour d'autres stocks, tel que stipulé dans la Recommandation 15-07.